

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 16 avril 2024 17:27
À: Plum
Objet: Site Sainte-Marie à Combleux

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vu les attendus du PLUM, je pense que c'est une erreur de mettre en zone constructible l'ancien site IBM puisque la vallée de la Bionne aurait dû être prise en compte pour ce qu'elle représente. La Bionne ne peut pas se résumer à un écoulement d'eau mais elle doit être considérée en tant que corridor qui nécessite un espace naturel important sur ses bords. Ceci est en contradiction totale avec le dossier environnemental de la Métropole et l'urbanisation du site, telle qu'envisagée, porterait un préjudice conséquent à la biodiversité.

En l'état actuel des choses, le projet est inacceptable et mérite d'être revu et corrigé dans l'intérêt et le bienfait de cette zone naturelle et boisée pour tous les habitants de la Métropole.

Salutations distinguées.

[REDACTED]